

■ QUEL EST VOTRE RÔLE ?

En tant que parent, vous êtes la personne qui connaissez le mieux votre enfant. Votre présence, votre collaboration et votre participation à cette rencontre sont indispensables. N'hésitez pas à poser des questions.

■ QUEL EST LE DÉROULEMENT D'UN PLAN D'INTERVENTION ?

Après une mise en commun de la situation, un portrait des besoins prioritaires de votre enfant sera établi. Par la suite, les objectifs réalisables à atteindre par votre enfant seront définis ensemble. Pour y arriver, une série de moyens seront retenus et les responsabilités des personnes impliquées seront déterminées selon les ressources disponibles de l'école.

■ QUE SE PASSE-T-IL APRÈS LA RENCONTRE ?

Selon l'évolution ou non des progrès de votre enfant, les interventions seront ajustées. S'il y a lieu, la direction de l'école vous invitera ainsi que les personnes concernées à réviser et réévaluer le plan d'intervention. Un plan d'intervention se révisé annuellement selon les besoins.

VOICI DES QUESTIONS QUI VOUS SERONT PROBABLEMENT POSÉES LORS DU PLAN D'INTERVENTION

- Quels sont les intérêts, les forces, les qualités ou les réussites de votre enfant ?
- Quelles sont ses principales difficultés ?
- Comment se vit le retour à la maison ?
- Comment parle-t-il de l'école ?
- Comment se déroule la période de devoirs ?



JE PARTICIPE AU PLAN D'INTERVENTION DE MON ENFANT

Quelques renseignements pour vous y préparer adéquatement

ENSEMBLE, ON PEUT FAIRE TOUTE LA DIFFÉRENCE

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec



Document élaboré en collaboration avec le
Comité consultatif des services aux élèves HDAA.

csduroy.qc.ca

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec



QUELQUES RENSEIGNEMENTS POUR VOUS PERMETTRE DE VOUS Y PRÉPARER ADÉQUATEMENT

QU'EST-CE QU'UN PLAN D'INTERVENTION ?

Le plan d'intervention est une démarche d'aide à l'élève handicapé ou à l'élève qui rencontre des difficultés d'apprentissage ou de comportement qui nuisent à son fonctionnement ou à sa réussite scolaire.

Ce plan d'intervention est un outil de planification et de consignation qui vise à mettre en place des objectifs et des moyens précis afin d'améliorer le cheminement scolaire de votre enfant.

POUR QUELLES RAISONS FAISONS-NOUS UN PLAN D'INTERVENTION ?

Pour se mobiliser, échanger et trouver ensemble des solutions à mettre en place en regard des difficultés rencontrées par votre enfant afin de lui permettre de progresser. Que ce soit pour l'apprentissage ou le comportement, il est essentiel de préciser les interventions et les actions à mettre en place dans le but de développer ses compétences.

QUI EST PRÉSENT ?

Conformément à la Loi sur l'instruction publique (art. 96.14), la direction de l'école est responsable de la mise en œuvre du plan d'intervention. Celle-ci (ou son représentant) s'occupe de vous convoquer ainsi que le personnel scolaire concerné; il peut s'agir, notamment, du titulaire, des enseignants spécialistes, du technicien en éducation spécialisée, d'un professionnel de l'école et, s'il y a lieu, des intervenants des divers partenaires. Votre présence, ainsi que celle de votre enfant, est requise.

LES TROIS FORMES

DE DIFFÉRENCIATION PÉDAGOGIQUE QUE L'ÉQUIPE-ÉCOLE PEUT METTRE EN PLACE AFIN DE FAVORISER LES APPRENTISSAGES DE VOTRE ENFANT

1 FLEXIBILITÉ

Pour tous les élèves

Souplesse dans l'enseignement de manière à permettre à l'enseignant d'offrir à tous les élèves une forme de soutien pour favoriser leur participation aux activités de la classe et la poursuite de leurs apprentissages.

EXEMPLE

Offrir une variété d'outils pour réaliser les tâches : matériel de manipulation, références visuelles, coffre à outils, etc.

2 ADAPTATION

Pour les élèves ayant des besoins particuliers

Mesures qui permettent à l'élève qui a des besoins particuliers de réaliser les mêmes apprentissages que les autres élèves et d'en faire la démonstration tout en bénéficiant de conditions particulières afin de diminuer les obstacles qu'il risque de rencontrer.

Le niveau de difficulté de la tâche reste le même et les mesures mises en place permettent à l'élève de réaliser sa tâche de manière autonome.

Pour bénéficier de ces mesures, elles doivent être inscrites au plan d'intervention.

EXEMPLES

Réaménagement d'un texte, utilisation de gros caractères, aération du texte, etc.

3 MODIFICATION

Pour les élèves ayant des besoins particuliers

Mesure qui consiste à abaisser le niveau de difficulté d'une tâche de manière à permettre à l'élève de progresser. Il s'agit d'une mesure exceptionnelle qui doit faire l'objet d'un suivi afin d'en assurer la pertinence et l'efficacité. Cette mesure peut être temporaire.

Modifier, c'est réduire les attentes par rapport aux exigences du programme établies pour les autres élèves.

Pour bénéficier de cette mesure, elle doit être inscrite au plan d'intervention de l'élève.